

## La double articulation du langage

Pour Martinet (1960), «*Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes; Cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue, dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à une autre.*»

La double articulation constitue le trait essentiel qui va caractériser la langue et la distinguer des autres systèmes de communication.

### **La première articulation**

Le monème constitue la plus petite unité porteuse de sens, c'est-à-dire douée d'un signifiant et d'un signifié. Cette unité se détermine par l'opération de commutation; celle-ci consiste à faire varier et remplacer l'unité par une autre, on voit si ce changement entraîne un changement du signifié de l'énoncé global.

Exemple: Elle court [ElkuR]: [El] commute avec [ty] puisqu'ils apparaissent dans le même contexte phonique et que l'apparition de [ty] entraîne un changement du signifié de l'énoncé, donc [ty] ~ [El] ⇒ [El] est un monème.

### **La deuxième articulation**

Le signifiant est aussi analysable en une succession d'unités. Ce sont les phonèmes. Il n'a qu'une expression phonique.

Exemple: Père [pER]: [mER] ou [pyR] ou [pEl]

Les phonèmes [m], [y] et [l] jouent un rôle distinctif entre les monèmes *père*, *mère* et *pelle*.

La liste des phonèmes d'une langue est fermée, c'est un inventaire limité; alors que la liste des monèmes est ouverte parce que la langue évolue et donc de nouveaux besoins apparaissent ⇒ de nouveaux monèmes.